



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

GF/SP 084-218400034-20211129-002778-DF

Date de télétransmission : 29/11/2021

N° 002778 Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Affaires Générales -
Contrat d'accueil
fixant les rapports
entre le Campus
Connecté «
Les Romarins » et les
apprenants

Affiché le : 29/11/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programme d'investissements d'avenir, telle que modifiée par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Vu, la convention du 29 décembre 2017 modifiée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation pédagogique »).

Vu, le cahier des charges de l'appel à projets « Campus connecté » approuvé par un arrêté du Premier ministre en date du 15 janvier 2020.

Vu, les décisions n° 976 et 977 du 5 octobre 2020 par lesquelles la ville d'Apt a sollicité auprès de la Région Sud une subvention de fonctionnement (« Action spécifique de fonctionnement ») d'un montant de 8 800 € en vue d'acquérir et de mettre en valeur un fonds de ressources pédagogiques destiné au futur campus connecté et une subvention d'investissement d'un montant de 28 288 € en vue d'acquérir les ordinateurs portables nécessaires au bon fonctionnement du futur campus connecté.

Vu, l'avis favorable du comité de pilotage en date du 6 avril 2021.

Vu, la décision du Premier ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « SGPI »), après avis du comité de pilotage, en date du 12 mai 2021,

Considérant, que dans l'intérêt du bon fonctionnement du dispositif, il est nécessaire d'établir un contrat d'accueil et d'accompagnement régissant les rapports entre le campus connecté de l'apprenant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
À L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-002778-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

APPROUVE le modèle de contrat d'accueil devant être conclu entre la Commune d'Apt et l'apprenant.

DIT, que l'apprenant pour être inscrit au campus connecté, signera le contrat d'accueil objet de la présente délibération et que ce dernier en tant qu'utilisateur du matériel informatique signera au préalable le règlement intérieur informatique de la Commune d'Apt tel qu'il a été approuvé par délibération n°1799 du 20 janvier 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELLA

